



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Comité de l'évaluation – Vingt-neuvième session

Rome, 4 décembre 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports d'évaluation présentés au Comité pour examen
 - a) Mise en réseau électronique de projets ruraux en Asie et dans le Pacifique (ENRAP)
 - b) Guide pratique de suivi et d'évaluation des projets de développement rural
4. Ordre du jour du Comité de l'évaluation pour 2002
5. Autres questions
 - Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

La vingt-neuvième session du Comité de l'évaluation se tiendra le mardi 4 décembre 2001 au siège du FIDA, à Rome (Via del Serafico 107, EUR). Elle s'ouvrira à 9 h 30 dans la salle 201.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire figure dans le présent document (EC 2001/29/W.P.1).

3. Rapports d'évaluation présentés au Comité pour examen

a) Mise en réseau électronique de projets ruraux en Asie et dans le Pacifique (ENRAP)

Le document EC 2001/29/W.P.2 contient le résumé de l'évaluation thématique de l'ENRAP. On peut obtenir le texte intégral de ce rapport au Bureau de l'évaluation et des études.

b) Guide pratique de suivi et d'évaluation des projets de développement rural

Le document EC 2001/29/W.P.3 contient un rapport d'activité sur l'élaboration du nouveau guide pratique du FIDA pour le suivi et l'évaluation orientés vers l'impact des projets de développement rural. La dernière version du guide sera examinée au cours d'un atelier interne les 30 octobre et 1er novembre 2001 et distribuée pour information à la vingt-neuvième session du Comité de l'évaluation.

4. Ordre du jour du Comité de l'évaluation pour 2002

Une note d'information émanant du Bureau de l'évaluation et des études sera distribuée pour faciliter les débats.

5. Autres questions

Approbation de la diffusion des documents

La politique de diffusion des documents du FIDA prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Comité de l'évaluation d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa vingt-neuvième session soient diffusés et placés sur le site web du Fonds.